



**Ministère de la Communauté française
Administration générale de la Culture
Service général de la Création artistique
Service de la Danse
Bd Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles**

Conseil de l'Art de la Danse

Rapport d'activités 2018

11^e Rapport du Conseil de l'Art de la Danse, depuis la mise en place du décret des Arts de la scène

**Pour toute information, rendez-vous sur le site
<http://www.creationartistique.cfwb.be>**

Table des matières

1. LE CONSEIL DE L'ART DE LA DANSE.....	3
1.1. Introduction	3
1.2. Missions.....	3
1.3. Composition générale	3
1.4. Composition en 2018	4
1.5. Fonctionnement	5
1.6 Programme des travaux de l'exercice 2018 :	5
2. LE BUDGET	6
2.1. Le budget du secteur de la danse	6
2.2. Subventions hors budget du secteur danse	7
3. LES AIDES PONCTUELLES.....	7
3.1. Aspects quantitatifs	8
3.2. Les aides au projet et à la reprise	8
3.3. Les bourses	9
3.4. Les aides « autre »	9
4. LES CONTRATS-PROGRAMMES.....	10
5. LE CENTRE CHOREGRAPHIQUE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES	10
ANNEXE I	11
ANNEXE II	17

1. LE CONSEIL DE L'ART DE LA DANSE

1.1. Introduction

Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) soutient le secteur de la danse depuis 1985 dans le but de favoriser son développement et sa professionnalisation.

Le décret du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène a été révisé en cours d'année 2016 et est rentré en application en janvier 2017, les premiers contrats-programme établi selon l'échéancier commun sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Le décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel, ainsi que par son Arrêté d'application du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et le fonctionnement des instances d'avis ont été remplacés par un nouveau décret porté par la Ministre Alda Greoli, celui du 30 avril 2019 sur la « Nouvelle gouvernance culturelle », dont l'appel à candidature relatif aux membres s'est achevée le 30 septembre 2019, appel qui pourvoira aux remplacement des membres du Conseil de l'Art de la Danse à travers la Commission des Art Vivants qui exercera notamment, dans un soucis de transversalité accrue les compétences relatives à l'examen des dossiers individuels déposés en danse.

1.2. Missions

Le Conseil de l'Art de la Danse (CAD) est l'instance consultative compétente pour l'ensemble du secteur de la danse en Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.3. Composition générale

A l'instar des autres instances consultatives, le CAD devrait être composé de 12 membres avec voix délibérative, nommés pour un mandat d'une durée maximale de cinq ans, par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mandats prolongés en vue

d'assurer la continuité jusqu'à la mise en œuvre du projet de réforme des instances d'avis.

1.4. Composition en 2018

Le CAD est effectivement composé de 10 membres.

Madame Sandrine MATHEVON qui en assume la présidence (Centre culturel Jacques Franck)

Monsieur Pierre THYS (Théâtre de Liège)

Tous deux experts dans le domaine de la diffusion chorégraphique de la diffusion chorégraphique.

Monsieur Olivier HESPEL qui en assume la vice-présidence (L'L)

Madame Isabelle MEURRENS (Contredanse)

Tous deux experts dans le domaine de la danse.

Madame Christelle BULINCKX (MR)

Monsieur Ivan-Vincent MASSEY (PS)

Madame Bénédicte MOTTARD (CDH)

Madame Hélène WALLEMACQ (ECOLO)

Tous quatre représentants des tendances idéologiques.

Monsieur Pascal CROCHET, à titre d'expert dans le domaine du Théâtre

Monsieur Alexandre WAJNBERG comme observateur.

Sont membres avec voix consultative comme spécifié par la législation de référence :

Monsieur Patrick Denis, représentant de l'Inspection de la Culture.

Monsieur Cédric Michel, Secrétaire, Responsable du Service de la Danse en remplacement depuis le 1^{er} juillet 2018 de Monsieur Charles-Yvon Gérard, parti à la retraite.

Monsieur Pol Mareschal, Directeur du Service d'Appui transversal du Service général de la Création artistique et assurant également la coordination de la Direction des Arts Vivants dont dépend le Service de la Danse.

Madame Céline Renchon, Conseillère Danse de Madame la Ministre de la Culture Alda Gréoli jusqu'en septembre 2019.

1.5. Fonctionnement

Sur l'exercice 2018, le CAD a tenu 12 séances et 4 réunions de travail (sans indemnités).

8 réunions ont été consacrées à l'analyse des dossiers déposés dans le cadre des 3 sessions annuelles. En parallèle, le travail fourni par les membres de l'instance compte bien entendu la lecture et l'analyse individuelle des dossiers qui précèdent les séances.

Les réunions supplémentaires, outre les séances dédiées, ont été principalement consacrées à la réflexion et à l'analyse du projet de décret sur la nouvelle gouvernance culturelle dans lequel les Membres du Conseil se sont particulièrement investis, produisant des argumentaires, tout en entretenant un dialogue riche avec les autres instances concernées. En outre, les membres désignés à cet effet ont participé à plusieurs réunions au Cabinet de Madame la Ministre.

Le taux de présence au sein du CAD était en moyenne de 62% en 2018 (avec un taux d'activité de 76% si l'on prend en compte les avis rendus par procuration, qui nécessitent un travail comparable d'analyse préalable, sans pourtant faire l'objet d'une indemnité) contre 70 % sur l'exercice 2017, et 69,5 % en 2016.

Les membres perçoivent des jetons de présence de 40 € brut par demi-journée de présence, montant inchangé depuis 2006 (cf. arrêté du 30 juin 2006) mais pas d'indemnités de lecture. L'observateur n'en perçoit pas.

1.6 Programme des travaux de l'exercice 2018

Les travaux assumés par le CAD ont été consacrés premièrement à l'analyse des dossiers rentrés dans le cadre des 3 sessions d'aides au projet et de bourses : celles de février, mai et octobre.

- Sessions d'aides au projet de toutes natures (aides à la création, à la reprise, aux festivals/programmation, autres ; y compris les aides pluriannuelles)
- 1^{ère} session février 2018 (**21** dossiers)
 - 2^{ème} session mai 2018 (**19** dossiers)
 - 3^{ème} session octobre 2018 (**23** dossiers)
 - 1 demande de reconnaissance spécialisée en Art chorégraphique, sollicitée via la Commission d'avis des Centres Culturels

Soit un total annuel de **64** dossiers traités.

À l'occasion de l'examen de l'un ou l'autre dossier, le Conseil aborde des questions plus larges. Il peut s'agir par exemple, de la question de la danse jeune public, de la pertinence des plateformes de type Propulse, des montants de coproductions des opérateurs.

2. LE BUDGET

Le budget, annuel, dont les détails sont exposés ci-dessous, reflète l'exercice auquel sont imputées les subventions et non l'année d'examen des dossiers par le CAD. Par exemple, les contrats-programmes, analysés en 2017 se retrouvent sur le budget 2018. De même, certains projets analysés en 2018 (généralement ceux traités en fin d'année, et plus spécifiquement les aides pluriannuelles examinées par le CAD) sont imputés au budget de l'exercice 2019.

2.1. Le budget du secteur de la danse

Pour l'exercice 2018, le budget global de la danse, inscrit au programme 4 de la division organique 21, était de 6.061.000 € à l'initial, et de 7.507.000 € à l'ajustement, concrétisant la répartition de l'enveloppe budgétaire de près de 10 millions d'euros supplémentaires obtenus pour le secteur des arts de la scène.

Le montant de l'enveloppe budgétaire consacrée aux contrats-programmes, débutant tous en 2018 suite à la réforme du décret des

Arts de la scène, s'établissait à 3.547.000 pour cette première année. Cette enveloppe étant amenée à être indexée annuellement en fonction des paramètres macroéconomiques.

L'Article budgétaire (AB) 33.15.44, dévolu aux aides ponctuelles de toutes natures, comportait un crédit de 506.000 € à l'initial et de 606.000 € à l'ajustement, afin de tenir compte des 3 aides au projet pluriannuelles octroyées suite à l'analyse des dossiers de ce type concommittamment à celles des contrats-programmes.

2.2. Subventions hors budget du secteur danse

Le projet de formation Tremplin Hip Hop bénéficie d'une subvention à charge du secteur des Centres Culturels. En outre, deux structures de diffusion promotionnant des structures de création en danse sont désormais dotées d'un contrat-programme : AMA et Entropie (via le service de l'Interdisciplinaire).

Si l'on veut être exhaustif, il faut également citer d'autres structures faisant partie du paysage chorégraphique FWB et bénéficiant également d'un soutien financier, mais cette fois en dehors du cadre du décret des Arts de la scène. Il s'agit de Liège City Breakers, qui dispose désormais d'une convention en « Cultures urbaines ». En 2018, One Nation Crew et la Compagnie Fusion ont également reçu une aide de ce domaine. Epinglons enfin la Maison Maurice Béjart, qui bénéficie d'une subvention auprès du Patrimoine.

3. LES AIDES PONCTUELLES

En 2018, l'AB 33.15.44 est l'article budgétaire dévolu à l'aide au projet (aide pluriannuelle comprise) ainsi qu'aux bourses. Il accueille donc, outre ces bourses, les subventions de soutien à la création, à la reprise, à la programmation ou festivals, ainsi que des aides ne rentrant pas dans ces catégories, et appelées « autres », introduites dans le vade-mecum 2018 à l'initiative du Cabinet de Madame la Ministre.

3.1. Aspects quantitatifs

En 2018, 63 demandes d'aide au projet (ponctuelle et pluriannuelle) ou de bourse ont été déposées auprès du Conseil, contre 39 dossiers en 2017.

Nombre de dossiers examinés sur les sept dernières années :

- 2011 : 35 dossiers
- 2012 : 43 dossiers
- 2013 : 56 dossiers
- 2014 : 50 dossiers
- 2015 : 49 dossiers
- 2016 : 39 dossiers
- 2017 : 39 dossiers
- 2018 : 63 dossiers

En 2018, le CAD a proposé le soutien de 45 dossiers sur les 63 examinés (dont 34 imputés au budget 2018 ; le reste étant sur le budget 2019).

Au final, tenant compte du budget alloué et de la période d'activité, 37 dossiers ont été soutenus à charge de l'exercice 2018, la répartition s'établissant de la façon suivante :

- 16 bourses
- 3 aides au premier projet
- 9 aides au 2^{ème}, 3^{ème} projet et suivants
- 4 aides de type « autre »
- 2 aides à la programmation
- + 3 aides pluriannuelles (octroyées suite à l'analyse concomitantes des contrats-programmes et des aides pluriannuelles en 2017) et portant sur les budgets 2018, 2019 et 2020.

3.2. Les aides au projet et à la reprise

Comme précédemment, le montant des subsides sollicités était supérieur au budget disponible (606.000 €). Dès lors, le Conseil a dû resserrer ses propositions financières ; l'augmentation de 100.000 € de l'enveloppe a servi à la prise en charge des aides pluriannuelles octroyées dans le cadre de l'échéancier commun.

3.3. Les bourses

Le nombre de dossiers déposés en 2018 (29) a considérablement augmenté : il était de 5, à la fois en 2017 et en 2016.

L'élan impulsé par la possibilité d'octroyer des bourses (réactivée en 2016 suite à la décision de Madame la Ministre de tutelle de doter l'AB 33.15.41 d'un montant supplémentaire de 30.000 € destiné aux bourses) atteste de la nécessité pour les créateurs de pouvoir bénéficier de cette opportunité, dont le champ a été élargi dans la nouvelle législation décrétole et intégré dans les réflexions du Conseil.

3.4. Les aides « autre »

3 opérateurs ont élargi à ce dispositif : 2 structures de création et une structure de services :

- As Palavras
- Giolisu
- Hybrid Studio

3.5. Les aides pluriannuelles portant sur les budgets 2019, 2020 et 2021

Ces aides ont été instaurées à la suite de la suppression du système des conventions, sans cependant recouvrir la notion d'aide structurelle que pouvait assumer les conventions. Ces aides, centrées autour de la notion de projet peuvent se décliner, suivant la nécessité du projet, sur une durée allant de 2 à 3 ans et être portée par une personne morale ou une personne physique. 8 dossiers d'aides pluriannuelles ont été analysés par le Conseil, dont 4 ont reçu un avis positif, tous suivis par Madame la Ministre.

- Anton Iachki Cie
- As Palavras
- Cie Pierre Droulers (2019 & 2020)
- Hybrid Studio

4. LES CONTRATS-PROGRAMMES

18 opérateurs bénéficient d'un contrat-programme, 7 sont des structures qui – jusque-là – n'avaient bénéficié d'aucune aide structurelle. Parmi ces 18 bénéficiaires, 13 sont des structures de création (compagnies de danse), 3 structures de services, 1 lieu de diffusion et 1 centre scénique, Charleroi danse. Le principe de l'indexation annuelle de ces contrats-programmes a été intégré dans chacun d'eux.

5. LE CENTRE CHOREGRAPHIQUE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

Une nouvelle directrice, Annie Bozzini, est arrivée à la tête de l'institution. 2 artistes issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir, Louise Vanneste (Rising Horses) et Ayelin Parolin (Ruda) bénéficient d'une résidence artistique et d'un hébergement administratif d'une durée de 3 ans. La direction investit sur la médiation et noue des collaborations avec des institutions locales, que cela soit à Molenbeek ou à Charleroi.

Le projet de formation de chorégraphes et de danseurs de niveau supérieur a abouti au lancement d'un certificat universitaire en danse dont la première année académique a commencé en septembre 2018. Le dossier déposé auprès de l'ARES (en partenariat avec La Cambre, l'ULB et le Conservatoire Royal de Bruxelles) a reçu l'habilitation d'organiser le Master en danse (« Danse et pratiques chorégraphiques ») en codiplomation avec La Cambre (établissement référent) et l'INSAS. La première année de ce master débutera en septembre 2020.

ANNEXE I

1. Budget

En 2018, le budget ajusté des matières culturelles (en ce compris la jeunesse et l'audiovisuel) s'élève à 593.620.000 €, celui de la création artistique s'élève à 103.070.542 € et celui de la danse à 7.507.000 €.

Le budget de la création artistique représente 32% du budget 2018 des matières culturelles. Quant au budget de la danse, il représente environ 2% du budget des matières culturelles et 6,25% du budget de la création artistique (ex arts de la scène et arts plastiques).

Catégories	2015	2016	2017	2018	% du budget 2018
Centre scénique/ Charleroi danse	3.287.000 €	3.287.000 €	3.287.000 €	3.350.000 €	44,63%
Contrats-programmes	1.599.000 €	1.599.000 €	1.599.000 €	3.547.000 €	47,25%
Conventions	665.000 €	665.000 €	665.000 €		
Aides au projet et bourses	475.000 €	506.000 €	506.000 €	606.000 €	8,07%
dont bénéficiaire d'un contrat-programme	54.280 €	75.000 € (<i>hors budget du secteur la danse</i>)	18.000 €	15.000 €	
dont bourses	0 €	10.000 €	10.000 €	93.159 €	
Edition, promotion	4.000 €	4.000 €	4.000 €	4.000 €	0,05%
Total	6.030.000 €	6.061.000 €	6.061.000 €	7.507.000 €	100,00%

2. Détails des contrats-programmes

Structures de création sous contrat-programme	Montants 2017	Montants 2018
Structures de création dont le contrat-programme a été renouvelé		
Compagnie Mossoux-Bonté	443.520,00 €	448.000,00 €
Tandem – M. Noiret	475.200,00 €	350.000,00 €
Thor – Th. Smits	445.500,00 €	450.000,00 €
Sous total :	1.364.220 €	1.248.000,00 €
Structures de création conventionnées avant 2018		
Dame De Pic – K. PONTIES	141.993,00 €	200.000,00 €
Niels – O.DE SOTO	45.351,00 €	110.000,00 €
Parcours – F.CHAZERAND	75.082,00 €	125.000,00 €
Phasing out en 2018*¹		
As Palavras – Cl. BERNARDO	118.800,00 €	60.000,00 €
Hybrid – B.BLUMENTHAL	60.469,00 €	30.540,00 €
Idea – J. BESPROSVANY	75.082,00 €	37.921,00 €
Sous total :	516.777,00 €	563.461,00 €
Nouveaux contrats-programmes		
Astragales		400.000,00 €
Rising Horses		125.000,00 €
Ruda		125.000,00 €
Transitscape		60.000,00 €
Zoo		150.000,00 €
Nyash		125.000,00 €
Wooshing Machine		125.000,00 €
Sous total :	1.110.000,00 €	
Total des structures de création sous contrat-programme	1.880.997,00 €	2.921.461,00 €

¹ Dispositif d'accompagnement instauré lors de la réforme du décret des Arts de la scène en 2016 permettant aux opérateurs dont la convention ou le contrat-programme n'aurait pas été renouvelé de bénéficier d'une subvention durant une année, à concurrence de la moitié de la somme antérieurement perçue.

Structures de services sous contrat-programme	Montant 2017	Montants 2018
--	---------------------	----------------------

Structures de services dont le contrat-programme a été renouvelé

Contredanse 234.630 € 240.000 €

Nouveaux contrats-programme

Grand Studio 125.000,00 €

RAC 60.000,00 €

Sous-total : _____ **425.000,00 €**

Structure de Diffusion sous contrat-programme	Montant 2017	Montant 2018
--	---------------------	---------------------

Les Brigittines 148.500 € 200.000,00 €

Total des contrats-programmes (hors allocation budgétaire nominative) **3.546.461,00 €**

Centre scénique / nominativement inscrit au budget sur une allocation dédiée	Montant 2017	Montant 2018
---	---------------------	---------------------

Centre Chorégraphique Charleroi danse 3.287.000 € 3.350.000,00 €

Total global des contrats-programmes **6.896.461,00 €**

3. Aides au projet

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de projets déposés	43	56	50	49	39	39	63
Nombre de projets soutenus	30	29	27	20	22	28	45²
- de 5.000 €	4	4	0	0	0	0	0
de 5.000 à 9.999 €	12	11	12	3	6	9	18
de 10.000 à 19.999 €	8	8	11	10	8	10	5
20.000 € et +	6	6	8	7	7	9	11

Moyenne aide à la création, hors

premier projet :

27.884 €

Médiane aide à la création, hors

premier projet :

23.250 €

Aides à la création - Premier projet

Nom du porteur	Titre	Montant octroyé
Mathilde Laroque	La Mue du S	10.000,00 €
Le Rythe en Soi	Arménia	10.000,00 €
Estelle Gautier	Rapid Eye Movement	6.000,00 €
sous-total		26.000,00 €

Aides à la création

Nom du porteur	Titre	Montant octroyé
Milan Labouiss	FrontX	20.000,00 €
Shantala Pepe	Alice	23.500,00 €
Noodik Productions	Lion	35.000,00 €
Anton Lachky	Ludum	40.000,00 €
As Palavras	Après les Troyennes	43.000,00 €
Idéa	Petrouchka -L'oiseau de feu	37.000,00 €
Gilbert&Stock	Ida Don't Cry Me Love	23.000,00 €
Abis	Golem	22.341,00 €
Too Moved To Talk	De la Poésie, du sport, etc	20.000,00 €
Niels	Mirage	15.000,00 €
sous-total		278.841,00 €

Total Aides à la création

304.841,00 €

² Reprend l'ensemble des avis positifs remis en 2018 (y compris les projets qui seront imputés sur 2019), mais ne tient pas compte des 3 aides pluriannuelles octroyées sur base des avis remis en 2017.

Aides de type "autre"	
Nom du porteur	Montant octroyé
As Palavras	16.000,00 €
Giolisu	40.000,00 €
Hybrid	30.500,00 €
sous-total	86.500,00 €

Aides à la programmation/festival		
Nom du porteur	Titre	Montant octroyé
Zassii	Urban Life	12.500,00 €
CC Chênée	Pays de Danse	9.000,00 €
sous-total		21.500,00 €

Aides pluriannuelles octroyées dans le cadre de l'échéancier commun sur les années 2018 - 2019 - 2020	
Nom du porteur	Montant octroyé
XL Productions	50.000,00 €
Zassii	25.000,00 €
Abis/Julien Carlier	25.000,00 €
sous-total	100.000,00 €

4. Bourses

Nom du porteur	Montant octroyé
Agostina	
D'Alessandro	6.000,00 €
Betty Mansion	6.000,00 €
Brune Campos	6.000,00 €
Claudio Bernardo	5.684,00 €
Claudio Stellato	6.000,00 €
Colline Etienne	6.000,00 €
Emmanuelle	
Vincent	6.000,00 €
Fanny Brouyaux	5.000,00 €
Julie Bougard	6.000,00 €
Lorenzo De	
Angelis	6.000,00 €
Lisa Da Boit	5.085,00 €
Maria Delvalle	6.000,00 €
Marie Close	6.000,00 €
Marion Sage	6.000,00 €
Oriane Varak	5.500,00 €
Youri De Gussem	5.890,00 €
sous-total	93.159,00 €

**Total aides au projet +
bourses – budget 2018**

606.000,00 €

ANNEXE II

Liste des avis émis par le CAD en 2018

Bourses	Avis
Agostina d'Alessandro	Positif
Betty Mansion	Positif
Brune Campos	Positif
Claire Hubert	Positif
Clara Guemas	Positif
Claudio Bernardo	Positif
Claudio Stellato	Positif
Colline Etienne	Positif
Emmanuelle Vincent	Positif
Fanny Brouyaux	Positif
Julie Bougard	Positif
Lisa Da Boit	Positif
Lorenzo De Angelis	Positif
Marai Eugenia Lopez	Positif
Marian Del valle	Positif
Marie Close	Positif
Marion Sage	Positif
Ondine Cloez	Positif
Oriane Varak	Positif
Youri De Gussem	Positif
Anne-Lore Baeckeland	Négatif
Caroline Boillet	Négatif
Claudia Mendizabal	Négatif
Coralie Vanderlinden	Négatif
Gabrielle Koutchoumova	Négatif
Jonas Chéreau	Négatif
Mathilde Laroque	Négatif
Mercedes Dassy	Négatif
Vilma Pitrinaite	Négatif

Aides au projet de création/reprise	Titre	Avis
Abis	"Golem"	Positif
Anton Lachky	"Ludum/Je joue"	Positif
As Palavras	"Après les Troyennes"	Positif
Estelle Gauthier	"Rapid Eye Movement"	Positif
Fanny Brouyaux	"De la poésie, du sport, etc"	Positif
Gilbert&Stock	"Ida don't cry me love"	Positif
Hirschkuh	"initial Anomaly"	Positif
Idéa	"Petrouchka-l'oiseau de feu"	Positif
Incognita	"Alice"	Positif
Le Rythme en Soi	"Armenia"	Positif
Log	"Glitch"	Positif
Made with heart	"La mue du S"	Positif
Niels	"Mirage"	Positif
No Way Back	"Front X"	Positif
Noodik productions	"Lion"	Positif
Oriane Varak	"Arcane Majeur"	Positif
Adèle Bourret	"Il est temps Marguerite"	Négatif
Europa Dance Company	"Infiniment"	Négatif
Idéa	"Petrouchka-l'oiseau de feu"	Négatif ³
Mehdi_georges Lahlou	"The ring of the Dove"	Négatif
Sonia Sukama	La Renaissance	Négatif

Aides au projet de programmation/festival

	Titre	Avis
Zassii	Urban Life	Positif
CC Chênée	Pays de Danse	Positif

Aides au projet "autre"

As Palavras	Positif
Giolisu	Positif
Hybrid	Positif
La Loba Productions	Négatif

³ A fait l'objet d'un deuxième dépôt

Aides au projet pluriannuelles

Anton Lachky	Positif
As Palavras	Positif
Hybrid Studio	Positif
Cie Pierre Droulers	Positif
Tant'Amati	Négatif
Hirschkuh	Négatif
Mala Hierba Productions	Négatif
Olivier Battesti	Négatif